

N°1349

du 03
JUILLET
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

HABITAT

Par un arrêté interministériel signé en mars 2020
Baisse de 50% des frais d'étude par catégorie d'actes d'urbanisme

P.3

AGRICULTURE

Le MIFA se satisfait de son bilan
Plus de 14 milliards Cfa alloués
à 144.000 acteurs agricoles, en 2 ans

P.6

Dans le cadre du Mécanisme forêts et paysans au Togo
La FAO appuie encore 7 organisations
des producteurs forestiers et agricoles

P.6

TECHNOLOGIE

Au nom de la cybersécurité du Togo à assurer
Cyber Defense Africa va investir plus de 9 milliards Cfa pour
protéger opérateurs et public contre les cybers attaques

P.3

DECENTRALISATION

Gestion des déchets solides urbains / Sur fonds propres
Le District du Grand Lomé prend en charge ses communes

P.3

P.7 Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19

SAISIE PAR LE PREMIER MINISTRE



Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

*La Cour
Constitutionnelle
donne un avis
favorable à la
prorogation de
l'Etat d'urgence*

P.4 Infos coronavirus

- Appui aux populations vulnérables : 3 millions d'euros de la France pour le programme Novissi
- Des essais cliniques pour 4 produits togolais en Septembre au Togo
- Les ressortissants togolais pas encore autorisés à entrer en Europe
- La Miss Togo a donné articles et chèque

Parution

Etats-Unis : La justice suspendu un livre explosif sur Donald Trump

Annoncé pour le 28 juillet prochain, Too Much and Never Enough: How My Family Created the World's Most Dangerous Man de Mary L. Trump qui devrait paraître chez l'éditeur Simon & Schuster ne rejoindra pas encore les états des librairies. Un juge de l'État de New York a annoncé la suspension temporaire de l'ouvrage suite à la demande de Robert S. Trump, frère du président américain. Mary L. Trump est la nièce de Trump, fille de l'un de ses frères décédé.

Après l'échec d'une première tentative d'interdiction auprès d'un

tribunal de New York, un autre tribunal de l'Etat a lui, suspendu la parution du livre en attendant les conclusions d'une étude.

En effet, dans une décision de trois pages, publié ce 30 juin 2020, le juge Hal Greenwald a annoncé la suspension de la publication de l'ouvrage, jusqu'au 10 juillet, minimum. Le verdict a été rendu après une audience organisée sur Skype le 29 juin. Même si la date de parution de l'ouvrage est annoncée après cette date d'injonction, l'ordonnance empêche l'éditeur de l'imprimer ou de le distribuer de quelque manière que ce soit jusqu'à cette échéance.

Une décision qui pourrait ainsi retarder la publication du livre de Mary L. Trump.

Pour rappel, dans la demande déposée, la famille Trump expliquait que la publication d'un tel ouvrage violerait une clause de confidentialité signée par Mary L. Trump en 2001, instituée par le testament de Fred Trump Sr., mort en 1999.

Si les arguments avancés sont jugés valides, le juge Hal Greenwald pourrait envisager de prononcer une injonction à plus long terme d'ici le 10 juillet.

Mais les avocats de Mary Trump et de la Simon et Schuster ne veu-



lent pas en rester là : "Nous suivrons cette affaire jusqu'au bout", ont-ils déclaré

" Ce livre, qui aborde des questions très importantes pour le public et qui concerne un président en exercice au cours d'une année électorale, ne devrait pas être interdit, même le temps d'une journée ", a assuré l'avocat de l'éditeur

Patrimoine

Enchères : un Coran iranien du 15e siècle vendu pour près de 8 millions •

Le 25 juin dernier, Christie's a organisé une vente aux enchères sur l'art des mondes musulman et indien. Parmi les objets d'exception présentés, un rare exemplaire d'un Coran copié sur du papier chinois coloré. Le somptueux manuscrit, qui date du 15e siècle, a été adjugé pour 7,016 millions £, soit presque 12 fois plus que son estimation initiale.

Le 25 juin dernier, des manuscrits, des objets et des peintures venant du Moyen-Orient, de l'Inde, mais aussi de l'Europe ont été mis en vente par la maison Christie's. Parmi les lots proposés, un coran



copié sur des feuilles colorées chinoises. Initialement estimé entre 600.000 et 900.000 £, l'ouvrage s'en est finalement allé pour plus de 7 millions £ (environ 7,77 millions •).

Originaire d'Iran, le manuscrit est écrit en arabe naskh. Il remonterait au 15e siècle, ce qui correspondrait à l'ère timouride (1370-1507). L'empire timouride était une dynastie sun-

nite, d'origine turco-mongole, dont le nom a été emprunté de son fondateur, Timour, également connu sous le nom de Tamerlan.

Elle couvrait entre autres l'Ouzbékistan moderne, l'Iran, la Mésopotamie, l'Afghanistan, une grande partie de l'Asie centrale, ainsi que des parties de l'Inde contemporaine, du Pakistan, de la Syrie et de la Turquie.

D'après Christie's, l'ouvrage pourrait également provenir des Aq Qoyunlu ou Ak Koyunlu. Également connue sous le nom des Moutons blancs turcomans, cette fédération tribale avait régné sur ce qui s'ap-

parente aujourd'hui à l'Anatolie Orientale, l'ouest de l'Iran, l'Irak, le nord-est de la Syrie, l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et le Koweït de 1378 à 1508.

Plus qu'un ouvrage d'exception, ce coran illustre le riche échange culturel qu'entretenaient l'Iran timouride et la Chine Ming. Bien que le papier coloré ait été utilisé pendant de nombreuses années dans le monde musulman, il s'agit pour cette copie d'un papier chinois, considéré à l'époque comme plus attrayant en raison de ses couleurs vives et ses motifs exotiques.

Va paraître

Publication d'une pièce inédite de James Baldwin

Les éditions La Découverte annoncent la traduction et la parution d'une pièce de James Baldwin restée inédite en français, Blues pour l'homme blanc. Les éditions Zones publieront le texte le 27 août prochain, traduit et préfacé par Gérard Cogez, professeur de littérature à l'Université de Lille.

James Baldwin a écrit cette pièce (la seconde après Le Coin des "Amen") comme un cri de révolte en réaction à l'assassinat de son ami Medgar Evers (1925-1963), militant des droits civiques, abattu devant son domicile de Mound

Bayou, Mississippi, par un suprémaciste blanc le 12 juin 1963.

L'accumulation des meurtres racistes perpétrés aux États-Unis dont la mort de quatre jeunes filles noires âgées de onze à quatorze ans dans un attentat à la bombe contre une église baptiste de Birmingham, Alabama, le 15 septembre 1963) constitue l'arrière-plan contre lequel Baldwin a décidé de s'insurger sur la scène, même si le théâtre n'est pas son genre de prédilection. La quasi-impunité qui suit ces actes sera l'élément déclencheur d'un travail où il tente de placer le peuple américain



tout entier devant ses responsabilités. C'est le meurtre atroce en 1955 d'un adolescent de quatorze ans, Emmett Till, que James Baldwin décide d'évoquer dans ce texte : " Dans ma pièce ", écrit-il en 1964, " au moment de la parution et de la création sur scène de Blues for Mister

Charlie, il est question d'un jeune homme qui est mort? : tout, en fait, tourne autour de ce mort. Toute l'action de la pièce s'articule autour de la volonté de découvrir comment cette mort est survenue et qui, véritablement, à part l'homme qui a physiquement commis l'acte, est responsable de sa mort. L'action de la pièce implique l'effroyable découverte que personne n'est innocent [...]. Tous y ont participé, comme nous tous y participons."

James Baldwin - Blues pour l'homme blanc - traduit par Gérard Cogez-éditions Zones-12 •

Coopération

Appel à projets : L'AFD et l'Institut Français veulent financer des projets culturels sur l'ensemble du continent

Accès Culture est un programme de trois ans porté par l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Institut français, visant à cofinancer des projets culturels sur l'ensemble du continent africain dans le but de favoriser le lien social et les collaborations entre acteurs culturels africains et français.

Les projets soutenus seront portés par un " binôme " africain-français et seront sélectionnés via un appel à projet.

Les structures éligibles sont les binômes constitués d'une structure française et d'une structure africaine dans une démarche de coopération équitable et d'échange de bonnes pratiques. Elles doivent être : les associations, les fondations, les

établissements culturels des collectivités territoriales ayant au moins 2 ans d'existence.

Le programme Accès Culture encourage aussi la consolidation de partenariats de binômes préexistants.

Projets éligibles

Les projets éligibles sont les projets de coopération culturelle dont les activités sont tournées vers le public dans une dynamique de médiation culturelle (sensibilisation et éducation artistique ; initiation à une pratique artistique ; mise en place de rencontres artistiques...).

L'objectif premier est de renforcer le lien social, en Afrique, en valorisant l'action culturelle au service des publics les plus éloignés de l'offre

culturelle pour des raisons sociales, économiques, culturelles et/ou géographiques, de genre ou en raison de situations de handicap.

Deux types de financements sont possibles dont le choix est laissé aux candidats :

Les projets de partenariat d'une durée d'un an et éligibles à une aide à projet plafonnée à 15 000 euros par an. Ce financement fera l'objet d'un appel annuel en 2020, 2021 et 2022.

Les projets de partenariat d'une durée de trois ans et éligibles à une aide à projet plafonnée à 30 000 euros par an soit 90 000 • sur trois ans. Ce financement fera l'objet d'un seul appel en 2020.

Les soutiens alloués ne peuvent

pas dépasser 50 % du budget global du projet. Les binômes devront cofinancer le projet proposé à hauteur de 50% (en numéraire ou en valorisation) et ne pourront cumuler ce soutien avec une autre aide de l'Institut français ou de l'Agence française de développement.

Deadline : Juin 2020 : lancement de l'appel à projet avec candidature. 30 juillet 2020 : clôture de l'appel à projet

CONTACT : Jimmy BERTHÉ, Chargé de projet Accès Culture

Mission de coopération culturelle Afrique et Caraïbes / Département Développement et Coopération Artistiques

E-Mail : jimmy.berthe@institutfrancais.com

AZIMUTS INFOS

Coronavirus: le mystère des patients qui ne guérissent jamais

Certains patients au Covid-19 restent positifs plus d'un mois après avoir guéri, ou sont ré-infectés une deuxième fois. Ils présentent d'étranges symptômes et constituent un véritable casse-tête pour les médecins qui ne savent pas s'ils restent contagieux ni comment les soigner.

Depuis quelques semaines, Benjamin Davido voit revenir ses anciens patients Covid-19 présentant de curieux symptômes. " Ils se plaignent de diarrhées, de douleurs musculaires ou articulaires, de lividoses [marbrures sur les jambes] ou de manifestations cutanées ", décrit l'infectiologue qui travaille à l'Hôpital Raymond-Poincaré (Garches) en région parisienne. Ces patients, pourtant sortis guéris de son service, refont surface environ 6 semaines après avec des troubles qui n'ont rien à voir avec les symptômes respiratoires du coronavirus. Une fois sur deux, ces patients sont testés à nouveau positifs. " Il s'agit, la plupart du temps, de patients jeunes, en majorité des femmes, et ayant développé des formes plus intenses de la maladie ", précise le spécialiste.

Le phénomène est encore peu connu, mais Benjamin Davido n'est pas le seul à faire face à ces malades d'un nouveau type. En Chine, où l'épidémie a commencé plus tôt que chez nous, les médecins sont aussi confrontés à des cas de personnes restant positives plus d'un mois après la fin des symptômes, ou à nouveau testées positives plusieurs semaines après être sorties de l'hôpital. À Wuhan, un patient est resté positif pendant 49 jours.

Des tests peu fiables qui causent des dégâts psychologiques

Un vrai problème pour les hôpitaux, qui n'ont le droit de laisser partir les patients guéris qu'après deux tests PCR négatifs, afin d'être sûrs qu'ils ne sont plus contagieux. Une règle qu'a abandonnée la France, car " cela aboutit à une vraie perte de chance pour les patients, déplore Benjamin Davido. On garde inutilement des patients guéris alors qu'ils pourraient bénéficier plus tôt de soins de rééducation ".

Le coût est aussi lourd psychologiquement pour des personnes restées en isolement strict pendant plusieurs semaines. Sans compter que ces derniers ne connaissent jamais le soulagement de se voir déclarés officiellement guéris.

Des morceaux de virus morts qui refont surface

Pour Benjamin Davido, il faut carrément abandonner cette politique de tests. Les tests PCR, qui reposent sur la détection du génome du virus dans les prélèvements nasopharyngés, ne disent en réalité pas grand chose sur la présence du virus dans l'organisme. " Au bout d'un certain temps, le virus va se loger dans les poumons et n'est plus détectable ", explique Benjamin Davido.

Les cas de personnes détectées positives deux fois à plusieurs semaines d'intervalle seraient dues à un " relargage " de morceaux de virus morts dans l'organisme. Ce qui ne dit rien non plus sur le fait que ces personnes soient contaminantes ou pas.

" En fait, aucun test fiable ne peut le dire ", résume le médecin. Pas même les tests sérologiques mesurant les anticorps et dont les résultats sont peu concluants en terme d'immunité.

Mais comment expliquer que le Covid-19 produise des cas aussi étranges de rechutes ? Il est en fait probable que de nombreuses maladies jusqu'ici inexpliquées soient liées à des virus sans qu'on le sache. " Tous ces patients seraient restés inconnus sans l'épidémie de Covid-19, atteste Benjamin Davido. Dans de nombreuses maladies auto-immunes, comme le lupus ou l'arthrite réactionnelle, on ne trouve pas de cause identifiée. Parfois même les gens ne consultent jamais. Ici, parce que des patients ont été testés positifs au coronavirus, on relie leurs symptômes à ça ".

La deuxième vague tant redoutée pourrait finalement être celle de tous ces patients revenant plus tard avec des affections diverses. " Le Covid-19 pourrait devenir une maladie chronique ", conclut Wang Qingshu, un médecin de l'hôpital de Wuhan.



Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction

Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Par un arrêté interministériel signé en mars 2020

Baisse de 50% des frais d'étude par catégorie d'actes d'urbanisme

Late Pater

La réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme au Togo est consacrée par le décret du 1^{er} avril 2016 qui consacrait la refonte totale des anciennes dispositions en vigueur depuis 1967, en tenant compte des réalités et préoccupations exprimées par les Togolais sur ce secteur. Le décret avait aussi consacré des innovations portant sur la réduction des coûts, des délais et des procédures. Pour l'Exécutif, la démarche a été rendue obligatoire afin d'améliorer le climat des affaires et faciliter les formalités administratives ainsi que les coûts des actes d'urbanisme. Le 16 août 2017, un arrêté interministériel a fixé les modalités d'application de ce décret.

Un peu moins de trois ans plus tard, précisément le 2 mars 2020, un nouvel arrêté, signé par les quatre ministres de l'Urbanisme, de la Santé, de la Sécurité et de l'Administration territoriale, modifie l'article 21 de l'arrêté de 2017 en fixant les nouveaux frais d'étude par catégorie d'acte d'urbanisme : **100 francs Cfa par mètre carré de surface brute des planchers, pour les travaux soumis à déclaration de travaux et pour les permis de construire de catégorie A, B, C ; 100 francs Cfa par mètre carré de surface à détruire (surface brute d'emprise au sol), pour les permis de démolir sans reconstruction.** Contre, jusqu'ici, 200 francs Cfa pour les permis de construire et les permis de démolir sans reconstruction ; les travaux soumis à déclaration de travaux étaient toujours à 100 francs Cfa par mètre carré. Ces frais sont payés par le demandeur au dépôt de son dossier. L'utilité des frais est de «permettre à tous les organismes impliqués dans l'instruction et la délivrance des actes d'urbanisme de faire face aux dépenses de fonctionnement et de contrôle sur le terrain y compris la délivrance d'un certificat de conformité». Les autres mesures de l'arrêté du 16 août 2017 sont applicables. Ainsi, entre autres, la demande du permis de construire ne peut être instruite que si le projet de construction envisagé est élaboré et signé par un architecte, sauf dans les cas des travaux concernant exclusivement l'aménagement et l'équipement des espaces intérieurs des constructions ainsi que les reprises intérieures ne modifiant ni la structure, ni l'aspect extérieur des constructions existantes, ni leur destination. Le certificat d'urbanisme est délivré moyennant un coût forfaitaire fixé à 2.000 francs Cfa. Un guichet unique des actes d'urbanisme est créé dans chaque collectivité territoriale en vue d'augmenter la célérité de l'instruction des demandes d'actes d'urbanisme et leur délivrance. Le montant des frais d'étude versé pour la délivrance des actes d'urbanisme est perçu totalement par la collectivité territoriale qui a ins-



Mme Koko Ayéva, Ministre en charge de l'Urbanisme

truit le dossier. A défaut, la collectivité territoriale perçoit 60% du montant versé et la structure ayant réalisé l'instruction perçoit les 40% restants.

En rappel, trois objectifs spécifiques sont collés à la nouvelle réglementation sur la délivrance des actes d'urbanisme. Primo, clarifier et actualiser les conditions d'octroi des actes d'urbanisme au Togo. Avec quatre types de régime définis : *un régime d'information* concernant le certificat d'urbanisme et les différents actes ; *un régime d'autorisation* qui veut que le permis de construire comporte une définition claire de ce qui est soumis à cet acte d'urbanisme, étant entendu qu'il peut induire les démolitions, les constructions et les aménagements ; *un régime déclaratif* pour la déclaration des travaux ; et *un régime de contrôle* qui renvoie au certificat

de conformité. Secundo, améliorer la qualité du service rendu aux usagers et aux élus, en faisant accélérer les procédures d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme. Sans oublier une dématérialisation des procédures qui est associée à la simplification, un mécanisme du dépôt électronique et du suivi de l'instruction des demandes d'actes d'urbanisme. Tertio, définir les champs d'intervention des différents acteurs ainsi que leurs responsabilités. Depuis le décret du 1^{er} avril 2016, la réduction des coûts s'est traduite par la suppression du certificat d'enregistrement, la suppression de l'obligation de recourir au service des architectes, l'absence de frais à payer à la mairie ou à la préfecture, l'inexistence de frais liés à la visite de conformité, l'inexistence de frais de dépôt à l'urbanisme, etc.

Gestion des déchets solides urbains / Sur fonds propres

Le District du Grand Lomé prend en charge ses communes

Jean AFOLABI

Au District autonome du Grand Lomé (DAGL), les dispositions et actions se mettent en place pour indiquer les voies et moyens à suivre aux dizaines de communes issues des dernières échéances locales. La dernière sortie du ministre Payadowa Boukpepsi de l'Administration territoriale et des collectivités locales semblent indiquer que les 117 nouvelles communes naviguent à vue. Enfin, ont l'air de se chercher en matière de mobilisation des ressources et de gouvernance locale.

Le District autonome du Grand Lomé prend vite les choses en main et montre le chemin. En matière de collecte et de transport des déchets solides urbains, le DAGL prend en charge les communes du Golfe et d'Agoè-Nyivé, à savoir : Bè-Afedomé (Golfe 1), Hédzranwoè (Golfe 2), Doumassessé (Golfe 3), Amoutivé (Golfe 4) ; Aflao-Gakli (Golfe 5), Baguida (Golfe 6), Aflao-Sagbado (Golfe 7), Agoè-Nyivé (Agoè-Nyivé 1), Légbassito (Agoè-Nyivé 2), Vakposiito (Agoè-Nyivé 3), Toglé (Agoè-Nyivé 4),

Sanguéra (Agoè-Nyivé 5), et Adétikopé (Agoè-Nyivé 6). Direction : le centre d'enfouissement technique (CET) d'Aképe, dans la préfecture de l'Avé au nord-ouest de Lomé.

Sur fonds propres sur son budget, il est ainsi recherché des prestataires de services pour des missions dont la consistance est la mise à disposition de conteneurs, de collecte porte à porte, de suppression de tout dépôt sauvage et évacuation des déchets solides urbains du centre de regroupement (centre de transit) et quartiers de chaque commune vers le centre d'enfouissement technique d'Aképe. Chaque commune concernée est compartimentée en un lot unique, avec un contrat prévu et exécuté sur une période de douze (12) mois renouvelable une (1) seule fois par tacite reconduction. Au plus tard le 24 juillet prochain, les prestataires ont la possibilité de soumissionner et d'être attributaire de toutes les communes.

En avril 2018, il y a deux (2) ans exactement, à l'inauguration du Centre d'enfouissement technique d'Aképe, on estimait que le Grand

Au nom de la cybersécurité du Togo à assurer

Cyber Defense Africa va investir plus de 9 milliards Cfa pour protéger opérateurs et public contre les cybers attaques

Late Pater

La société «Cyber Defense Africa S.A.S» (en abrégé CDA S.A.S), constituée en septembre 2019 à Lomé, prévoit, dans son objet, de fournir des services de Security operating center (SOC) sur le territoire togolais et par-delà ses frontières ainsi que les services de Computer emergency response team (CERT). A ce titre, elle a notamment pour mission de protéger les citoyens, les entreprises, les organisations et les administrations publiques contre les attaques informatiques, conseiller et soutenir l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCy) dans la mise en place des standards nationaux en matière de cybersécurité, favoriser le développement de la connaissance et des meilleures pratiques en matière de cybersécurité, effectuer toute autre mission que lui confierait l'ANCy relativement à la sécurité et à la protection des systèmes d'informations.

Introduite le 11 mai, sa demande d'agrément est déclarée recevable par le ministre de l'économie et des finances, pour la réalisation du projet de création d'entreprise nouvelle à Lomé en zone 1, conformément au code des investissements du 17 juin 2019. L'objectif de cette entreprise nouvelle est d'assurer la cyber sécurité du Togo afin de protéger les opérateurs de services essentiels togolais et le public contre les cybers attaques. Le mon-

tant des investissements prévus pour le projet est estimé à 9.265.132.855 francs Cfa.

L'agrément audit code octroie à Cyber Defense Africa des exonérations portant sur les droits, taxes et impôts indirects ou, dans le cas des importations, les autres impôts perçus au cordon douanier. Par exemple, sur une durée égale à cinq (5) périodes de douze (12) mois à compter de la date de délivrance de l'agrément, une exonération des droits de porte (droits de douane et redevances statistiques), à l'exception des prélèvements communautaires, et une dispense du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au cordon douanier et du prélèvement au titre des acomptes IS-IRPP catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, sur les matériels et équipements nécessaires à la réalisation du programme d'investissement et déclarés dans la demande d'agrément. Dans le cadre de son programme d'investissement, la société a opté pour le crédit d'impôt reportable non remboursable proportionnel au montant de l'investissement.

A rappeler que le code des investissements a créé, sur le territoire togolais, cinq (5) zones d'implantation des entreprises : zone 1, région Maritime limitée à Lomé, la préfecture du golfe et celle d'Agoè-Nyivé ; zone 2, région des Plateaux et les autres préfectures de la région Maritime ne faisant pas

partie de la zone 1 ; zone 3, région Centrale ; zone 4, région de la Kara ; et zone 5, région des Savanes. Sont considérées comme implantées dans une zone, les entreprises agréées dont au moins 80% du personnel travaillent dans la dite zone au titre du programme d'investissement.

Dans son projet de société 2020-2025, Faure Gnassingbé a promis le renforcement de la sécurité de l'écosystème digital par l'opérationnalisation dès 2020 de l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCy) et de l'Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP) afin d'établir la confiance entre les acteurs et protéger le pays et la population des intentions malveillantes. Le décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de la cybersécurité a été adopté par le Gouvernement le 13 février 2019. Il définit le statut, les missions et attributions de l'ANCy, fixe le cadre de sa gouvernance et donne des précisions sur sa gestion et le contrôle de ses comptes. Il fait de l'Agence l'autorité en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information au niveau national. Il met sous sa responsabilité la prévention des cyberattaques et la protection des ressources informationnelles contre celles-ci et lui confie la détection des attaques, ainsi que l'élaboration des actions de riposte visant à les éradiquer.



Une image de collecte d'ordures à Lomé

L'urgence pour la collectivité était donc de disposer d'un site de stockage final des déchets répondant à des normes environnementales, la décharge d'Agoè-Nyivé ayant depuis plusieurs mois déjà atteint sa capacité maximale.

Pour ce faire l'Union européenne (à travers son projet d'eau et assainissement pour le Togo) et l'AFD (dans le cadre du projet PEUL II) mettent à disposition une subven-

tion totale de 10 millions d'euros, la Banque ouest africaine de développement (Boad) a quant à elle signé avec le gouvernement un prêt concessionnel de 9,15 millions d'euros. Ces fonds, ainsi que l'investissement de 2 milliards de francs Cfa de la Mairie, ont permis la construction du Centre d'enfouissement technique du Grand Lomé, sous la maîtrise d'ouvrage de la Mairie de Lomé.

Appui aux populations vulnérables

3 millions d'euros de la France pour le programme Novissi

A la suspension du programme Novissi, instauré pour donner aux personnes vulnérables concernées les moyens pour se protéger contre l'épidémie de la Covid-19, le gouvernement a déboursé la bagatelle somme de 11,3 milliards de FCFA en l'espace de 2 mois pour environ 567 000 togolais. Les témoignages sur la pertinence et les bienfaits d'un tel programme en cette période d'état d'urgence sanitaire sont légions. La France, à travers son agence pour le développement (AFD) s'inscrit dans cette logique et vient en aide au Togo avec un support financier d'environ 2 milliards de FCFA au moment où le gouvernement mène des réflexions pour une revue du programme NOVISSI, composante du programme de Revenu Universel de Solidarité, pour mieux l'adapter à la stratégie nationale de riposte, suite à l'annonce le 08 Juin dernier de la levée complète du couvre-feu et du bouclage des villes.



Echange des documents d'accord entre l'Ambassadeur de France au Togo et le Ministre Sani Yaya de l'Economie et des Finances

clusters du Covid-19. « un couvre-feu sera désormais systématiquement mis en place dans les cantons où de forts taux de contamination du Covid-19 seront constatés. Le gouvernement indique qu'il accompagnera les personnes éligibles dans ces cantons grâce au programme NOVISSI.

Pour l'heure, ce sont les enseignants volontaires (non payés depuis le 20 mars) qui reçoivent depuis quelques jours des virements par mobile venant du pro-

gramme Novissi : 24 500 F Cfa pour les femmes perçoivent et 21 000 F Cfa pour les hommes à la quinzaine.

gramme Novissi : 24 500 F Cfa pour les femmes perçoivent et 21 000 F Cfa pour les hommes à la quinzaine.

L'ambassadeur de la France au Togo, Marc Vizi, a indiqué que l'action de son pays s'inscrit dans le cadre engagements pris par le pré-

sident de la république française pour soutenir les pays africains dans leur lutte contre Covid-19. « *Je suis particulièrement heureux et fier que nous ayons réussi, (...) à concrétiser ce partenariat afin d'accompagner la réponse du gouvernement togolais à cette crise mondiale, dont les conséquences économiques sont d'ores et déjà majeures* », a-t-il dit.

Selon le ministre de l'économie et des finances, cette contribution de l'Agence française de développement, permettra d'effectuer environ 360.000 paiements au profit des travailleurs du secteur informel et représente 5,6% du coût total du programme. Pour la ministre en charge de l'économie numérique et de l'innovation technologique, NOVISSI représente pour le Togo une véritable rupture méthodologique avec le passé et préfigure la manière dont les programmes de filets sociaux et de transferts monétaires seront dorénavant mis en œuvre dans notre pays. « *Nous avons choisi une approche entièrement digitale, qui permet d'atteindre directement les bénéficiaires par les paiements mobiles en garantissant traçabilité et transparence* », a laissé entendre Cina Lawson.



Déjà, le gouvernement a fait savoir que le programme « *NOVISS* » va être mis en œuvre de façon spéciale. Il ne concernera que les localités qui seront de nouveaux soumises à des mesures restrictives notamment le couvre-feu, notamment les cantons qui deviendront des

gramme Novissi : 24 500 F Cfa pour les femmes perçoivent et 21 000 F Cfa pour les hommes à la quinzaine.

L'ambassadeur de la France au Togo, Marc Vizi, a indiqué que l'action de son pays s'inscrit dans le cadre engagements pris par le pré-

Les ressortissants togolais pas encore autorisés à entrer en Europe

Les pays de l'Union européenne (UE) ont rouvert leurs frontières extérieures le 1^{er} juillet dernier. La veille, sur proposition des ambassadeurs des pays membres de l'UE et de l'espace Schengen, une liste des pays dont les ressortissants sont admis a été produite. Au total, 15 pays dont les ressortissants sont autorisés à entrer lors de la réouverture des frontières extérieures de l'UE, dans le contexte de crise sanitaire mondiale causée par la pandémie de Covid-19. On y retrouve l'Algérie, l'Australie, le Canada, la Géorgie, le Japon, le Monténégro, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, la Serbie, la Corée du Sud, la Thaïlande, la Tunisie, l'Uruguay et, sous réserve de confirmation de la réciprocité, la Chine. C'est-à-dire à condition que la Chine accueille sur son sol les voyageurs venant de l'UE. Seulement quatre pays africains, signi-

fiant que le Togo doit encore attendre. La mesure ne concerne pas les résidents. Déjà, en colère contre cette décision, le Sénégal et le Gabon appliquent la réciprocité. « *En application du principe de la réciprocité, il est demandé à toutes les missions diplomatiques et postes consulaires du Gabon à l'étranger de maintenir la suspension de délivrance des visas tourisme aux ressortissants des 27 Etats membres de l'Union européenne désirant se rendre au Gabon... Cette décision ne s'applique pas aux officiels appelés à se rendre au Gabon dans le cadre de missions dûment autorisées par le gouvernement* », a clairement écrit le ministère des affaires étrangères. Les autorités togolaises n'ont pas communiqué.

Cette liste de l'UE devrait être mise à jour toutes les deux semaines, selon l'évolution de la Covid-19 dans le monde. Elle ne concerne que les frontières extérieures de l'UE et il ap-

partient à chaque pays de l'UE de décider des règles pour ses propres frontières ; ce qui veut dire que, dans certains cas, des Etats membres pourraient conserver ou réimposer des contrôles aux frontières intérieures.

A la date du 1^{er} juillet, le Togo était à 661 cas confirmés au total (233 cas actifs, 414 cas guéris, 14 décès). Le week-end passé a fait peur, avec une forte remontée des chiffres sur les cas positifs : vingt-quatre (24) personnes positives sur les 535 personnes testées, dont les âges sont compris entre 0 et 59 ans, dans les districts 1, 2, 3 et 5 à Lomé, dans le district de Zio, à Tandjouare, à Aného, à Bafilo, à Gando, à Dapaong (27 juin) ; vingt-sept (27) personnes positives sur les 434 personnes testées, dont les âges sont compris entre 0 et 35 ans, à Lomé, à Blitta, à Guérin Kouka et dans le district de Mò (28 juin).

La Miss Togo a donné articles et chèque

L'action de solidarité de la Miss Togo 2019 accompagnée de ses dauphines a eu lieu le 29 juin 2020 au Centre togolais des expositions et foires de Lomé (CETEF - TOGO 2000), base du Comité de gestion des équipements et matériels de lutte contre la maladie au coronavirus, et au siège de l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB).

Dans le premier cas, la Miss Togo 2019, Mlle Aida Yombo, et ses dauphines, Mlles Nadine Nsonais Nassini et Amandine Abra Atanlé, ont donné au Comité de gestion des équipements et matériels un lot de masques AFNOR lavables avec



barrettes nasales, un lot de gel hydro alcoolique et un chèque. Et au niveau de l'ANADEB, le don remis est composé d'un ensemble de vivres (maïs, riz, pâtes alimentaires, huile végétale, tomate) destinés aux

couches vulnérables qui sont les plus touchées par le Covid-19.

Au Comité National Miss Togo, ça a coûté. Soit plus de 1,4 million de francs Cfa, avec l'appui de la société Mèches Amina.

Lutte contre le Covid-19

Des essais cliniques pour 4 produits togolais en Septembre au Togo

Imunitum, Immu-Top, Secure et Biocire. Ce sont les noms des quatre produits retenus par les chercheurs de l'Université de Lomé après trois mois de recherche scientifique dans le cadre de la riposte au Covid-19. Ce ne sont pas des remèdes contre le coronavirus mais des phytomédicaments identifiés comme des immuno-stimulateurs susceptibles d'aider l'organisme à se défendre contre une attaque de la COVID-19.

Le Comité national de bioéthique ayant donné son approbation pour la poursuite du processus, Le président de la commission ad-hoc, Pr Kouami Kokou annonce que suite à des tests in vitro et ceux in vivo sur des animaux, et grâce à la collaboration avec des praticiens de la médecine traditionnelle du Togo, la Commission de lutte contre la pandémie passera bientôt aux tests sur les humains à base de molécules prove-



nant des plantes.

Si tout se passe comme l'aurait souhaité la commission ad hoc, 250 personnes, âgés d'au moins 18 ans seront les premières candidates aux essais de ces produits à partir du 1^{er} Septembre. « Chaque patient sera suivi avec la plus grande rigueur sur une durée de 28 jours » fait-on savoir. On précise à l'Université de Lomé que les premiers résultats de ces tests seront annoncés en Janvier 2021 et le rapport scientifique suite aux tests cliniques en avril 2021. Pour en arriver là, il faut mettre de nouveau à disposition une cagnotte

de près de 100 millions de FCFA, après les 40 millions qui ont été dépensés pour la première phase.

Le Président de l'Université de Lomé n'a pas caché sa satisfaction quant aux résultats obtenus jusqu'à cette étape de la découverte de la potion « *made in Togo* », mettant en exergue la parfaite collaboration et la complémentarité entre les chercheurs de son institution et les radiothérapeutes. Il a promis s'investir pour la recherche des fonds nécessaires pour le succès final de cette expérience dont les Togois peuvent être fiers.

Mobilisation internationale pour l'élimination du paludisme en Afrique

Ecobank lance l'initiative «Zéro palu, les entreprises s'engagent»

Le Groupe Ecobank a confirmé, hier jeudi 2 juillet à Lomé, le lancement de l'initiative « *Zéro palu, les entreprises s'engagent* », en partenariat avec l'organisation à but non lucratif de communication stratégique et de plaidoyer, Speak Up Africa, basée à Dakar et le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme, hébergé à Genève par les Nations Unies. Ce nouveau programme vise à encourager l'engagement du secteur privé dans la lutte contre le paludisme en Afrique. Il vient soutenir le mouvement panafricain « *Zéro Palu ! Je m'engage* » (<https://bit.ly/3jSX2y>) lancé il y a deux ans aujourd'hui par les chefs d'Etat africains lors du 31^e sommet de l'Union africaine à Nouakchott et mené depuis par l'Union africaine et le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme.

À travers tous les pays d'Afrique touchés par le paludisme, à commencer par le Bénin, le Burkina Faso et le Sénégal, précise Ecobank dans

un communiqué, cette collaboration encouragera les décideurs à accroître les financements et à mettre en place des réponses plus fortes et plus ciblées en matière d'élimination de la maladie. L'objectif de cette initiative est triple : Faciliter la mobilisation de ressources nationales pour un financement durable des programmes de contrôle et d'élimination du paludisme ; Engager la contribution des entreprises et des chefs d'entreprise dans la lutte contre le paludisme ; Développer ou créer des plateformes de collaboration grâce aux réseaux et aux partenaires de Ecobank.

« *Sur le long terme, l'élimination du paludisme permettra d'accroître la prospérité dans toute l'Afrique, en favorisant une main-d'œuvre en meilleure santé qui pourra stimuler la croissance économique. Le groupe Ecobank se réjouit de travailler conjointement avec Speak Up Africa, le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme et l'Union afri-*

caine dans le cadre de cette initiative « *Zéro palu, les entreprises s'engagent* », et de pouvoir servir de plateforme pour une action coordonnée contre cette maladie traitable et évitable », déclare Paul-Harry Aithnard, Directeur Exécutif Régional pour la région UEMOA de Ecobank.

Initialement lancée au Sénégal en 2014, la campagne « *Zéro Palu ! Je m'Engage* » s'adresse aux dirigeants politiques, au secteur privé et aux communautés pour qu'ils prennent des mesures de protection contre le paludisme. La nouvelle initiative continuera d'avancer cette mission. À ce jour, 15 pays du continent ont lancé leur campagne nationale « *Zéro Palu ! Je m'engage* ». L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime à plus de 10 milliards de dollars les investissements nécessaires pour la mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre

(suite à la page 7)

FOOTBALL/

Emmanuel Adebayor : " nous avons dû prendre des décisions difficiles"

Comme pressenti, la pandémie de coronavirus aura été fatale à l'aventure d'Emmanuel Adebayor au Paraguay. Recruté début février, l'attaquant de 36 ans a confirmé, jeudi, avoir mis un terme d'un commun accord à son contrat avec le Club Olimpia.

Hervé A.

Revenu au Togo en mars dernier juste après l'arrêt du championnat paraguayen, Emmanuel Adebayor aurait en effet dû faire face à trop de difficultés pour repartir en Amérique du Sud. Une situation qui a poussé les deux parties à mettre fin à leurs obligations contractuelles.

" En raison de la pandémie, le club et moi avons dû prendre des décisions difficiles. Nous sommes arrivés à un accord mutuel pour mettre fin à notre relation contractuelle", a écrit sur sa page facebook l'ex attaquant des Gunners d' Arsenal passé par Manchester City, Tottenham ou encore Crystal Palace.

L'international togolais a tenu à montrer toute sa reconnaissance aux dirigeants et supporters du club paraguayen. " Je tiens à remercier

le président Marco Trovato, le conseil d'administration, le coach Garnero, le personnel d'encadrement, les joueurs, les fans et le grand public pour l'accueil incroyable et les bons moments passés ensemble. Je vais certainement m'accrocher à mon Yerba Mate et penser à vous les gens. Je vous souhaite tout le meilleur et je prie pour que le club et la ville continue de prospérer. Je vous aime tous", conclut Emmanuel Sheyi Adebayor.

Mercrédie déjà, Olimpia annonçait la nouvelle en indiquant que la situation sanitaire due au virus Covid-19 entraîne des risques pour la santé du joueur pour son retour au Paraguay, avec plusieurs vols, des mesures de quarantaine, en plus des coûts logistiques élevés et de la situation économique que traverse le pays, à laquelle l'Olimpia n'échappe



pas. Des paramètres qui les a obligés à prendre " la meilleure décision pour garantir une relative stabilité économique".

L'appartement de Matthieu Dossevi cambriolé à Toulouse

Très mauvaise surprise, dans la nuit de dimanche à lundi pour le joueur du TFC, Matthieu Dossevi, alors qu'il regagnait son domicile toulousain du quartier de Saint-Simon.

À la veille de la reprise de l'entraînement du club après plus de 100 jours sans fouler la pelouse du Stadium, il a découvert que son pavillon avait été visité et de très nombreux objets dérobés.

Les malfaiteurs avaient profité de l'absence de leur victime pour pénétrer par effraction par une fenêtre du premier étage. En toute tranquillité, étant donné l'absence d'occupants, ils ont minutieusement fouillé les chambres et mis la main sur des habits, des chaussures ou encore des bijoux pour un préjudice d'au moins 50 000 €. Le milieu défensif des Violetts a signalé le cambriolage aux forces de police qui se sont rendues sur place afin de procéder aux constatations et de prélever les moindres traces et indices.



La demeure de la victime est pourtant équipée d'un système d'alarme et de vidéoprotection qui n'a pas permis d'interpeller les monte-en-l'air en flagrant délit. Ils auraient agi de nuit, mi-juin et se seraient trouvés au nombre de deux. Une plainte a été déposée

et une enquête est ouverte. Elle a été confiée aux policiers de la sûreté départementale.

Matthieu Dossevi n'est pas le premier joueur du TFC à être visité. Au mois de février, le milieu William Vainqueur avait découvert son cambriolage à son retour d'un déplacement à Lille. Là encore de nombreux objets de valeur avaient été dérobés. Même désagréable moment au mois de mars, l'an passé, pour Alain Gradel, victime d'un cambriolage pendant un match au Stadium.

ATHLÉTISME

Les Russes demandent un délai supplémentaire

C'est officiel : la Fédération russe d'athlétisme (RusAF) n'a pas payé la moitié de son amende de 10 millions de dollars décidée par World Athletics comme sanction pour avoir tenté de falsifier des documents dans l'affaire de dopage du sauteur en hauteur Danil Lysenko.

La somme était due au plus tard mercredi 1er juillet. Yevgeny Yurchenko, le président de la RusAF, l'a confirmé au site sports.ru. " La RusAF n'a plus les fonds nécessaires au paiement de l'amende imposée par World Athletics, a-t-il assuré. Je tiens à souligner que le montant requis pour le paiement est beaucoup plus élevé que le chiffre qui circule actuellement dans les médias... Et je peux affirmer que

tout a été fait pour essayer de réunir la somme exigée. "

La RusAF a demandé que la date limite pour le paiement de la moitié de l'amende de 10 millions de dollars soit reportée indéfiniment. Sans grande surprise, la sauteuse en hauteur Mariya Lasitskine n'a pas été tendre avec les dirigeants de l'athlétisme russe en apprenant leur décision de laisser passer la date limite sans s'acquitter de l'amende. " Peu importe la suite des événements, il est déjà clair que Yevgeny Yurchenko n'a pas rempli ses obligations envers les athlètes, a-t-elle commenté, citée par sports.ru. Depuis son élection (en février dernier), il s'est comporté en leader sans poids. Au mois de mars, il s'est réjoui de la relance du processus d'éligibi-



lité au statut d'athlète neutre, avant d'avancer quelques mois plus tard que cette procédure mise en place par World Athletics était en réalité illégale. Il n'a pas cessé de trahir les athlètes propres. "

Selon l'agence TASS, le ministre

La FIF annonce la fin de la saison

La Fédération ivoirienne de football (FIF) a annoncé jeudi la fin de ses championnats, suspendus depuis le 8 mars, en raison de la situation sanitaire due à la pandémie de Covid-19.

Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion de son comité exécutif, la FIF annonce avoir décidé de mettre fin à la saison de Ligue 1, suspendue à six journées de la fin. Elle indique que le Racing Club d'Abidjan, leader à l'issue de la 20-ème journée, est déclaré champion.

Ce club va représenter la Côte d'Ivoire en Ligue africaine des champions, tandis que le FC San Pédro, qui a terminé deuxième, va jouer la Coupe de la CAF.

" Aucune équipe de Ligue 1 n'est reléguée en Ligue 2 au terme de la saison sportive 2019-2020 et deux équipes de Ligue 2 vont accéder à la Ligue 1", indique le communiqué de presse.

Par conséquent, la Ligue 1 ivoirienne se jouera avec 16 équipes au lieu de 14 pour la saison 2020-2021. Aucune équipe de Ligue 2 ne sera aussi reléguée en D3, a décidé la FIF, qui a annoncé l'invalidation de la Coupe nationale 2020, poursuit le communiqué.

Les tournois de montée en Ligue 1 et Ligue 2 seront organisés par la FIF dès la levée définitive de l'interdiction de la pratique des sports collectifs par les autorités gouvernementales, et après une période de préparation préalable d'au moins un mois pour les clubs, poursuit la même source.

Tom Sainfliet :**"C'est une décision normale"**

La décision de reporter la Coupe d'Afrique des nations (CAN) est la seule qui s'offrait à la Confédération africaine de football (CAF) à cause la pandémie du Covid-19, a commenté le sélectionneur de la Gambie, le Belge Tom Sainfliet.

" C'est une décision normale, c'est la meilleure que la CAF pouvait prendre ", a réagi le technicien belge des Scorpions de Gambie, co-leaders de leur groupe de qualification avec quatre points.

" En ce moment, la santé est la priorité et la situation est très sérieuse dans quasiment tous les pays ", a indiqué le technicien dans un entretien téléphonique avec l'APS.

" C'est la meilleure décision ", a insisté le technicien belge soulignant qu'il est en phase avec le Comité exécutif de la CAF.

Mardi, le Comité exécutif de l'instance dirigeante du football africain réuni en visioconférence a décidé de reporter d'une année la phase finale de la prochaine CAN initialement prévue en janvier prochain au Cameroun.

" En tant que compétiteurs, nous aurions voulu jouer mais dans les conditions actuelles, c'est impossible ", a dit le technicien, soulignant que son objectif reste la qualification à la prochaine phase finale de CAN.

La FIFA gèle les transferts en France pendant un mois

La Fédération internationale de football (FIFA) a demandé à la Ligue de football professionnel (LFP) de la France de restreindre la période des transferts des joueurs à douze semaines, avec une pause à observer du 9 juillet au 10 août, rapporte le quotidien sportif français L'Equipe.

" La FIFA autorise la LFP à scinder la période des transferts en deux, mais elle refuse une période supérieure à douze semaines pour les transferts nationaux, cela obligera donc le mercato français à se mettre en pause pour un mois, du 9 juillet au 10 août", écrit le journal français dans son édition de ce mercredi.

Contrairement aux autres ligues de football, d'Europe notamment, celle de la France a écourté sa saison et a entamé son marché estival des transferts, le 8 juin dernier, pour permettre à ses clubs très dépendants de la vente d'équilibrer leurs finances impactées par la Covid-19.

La Ligue française de football va donc, en raison de la recommandation de la FIFA, ouvrir une première période des transferts, du 30 juin au 9 juillet, puis une seconde (de huit semaines), qui sera clôturée le 5 octobre, la date prévue pour la fermeture des transferts, explique L'Equipe.

" Si le 5 octobre est confirmé (la fin des transferts), le marché français pourrait rouvrir vers le 10 août", ajoute le journal, précisant que les négociations peuvent continuer, et un joueur signer un contrat avec un nouveau club, pendant la pause.

Dans le cadre du Mécanisme forêts et paysans au Togo

La FAO appuie encore 7 organisations des producteurs forestiers et agricoles

Late Pater

Pour la deuxième fois, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Togo et organisations des producteurs forestiers et agricoles du Togo ont signé, le 25 juin 2020 à Lomé, un protocole d'accord qui accorde à ces acteurs nationaux une subvention de 130.857.250 francs Cfa dont 15 à 20% seront déployés pour des actions de riposte contre la pandémie au nouveau coronavirus (Covid-19). Il s'agit de la coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP), du laboratoire de botanique et d'écologie végétale, de l'Université de Lomé, de la coopérative Choco-Togo, de l'union régionale des organisations de producteurs de céréales de la Maritime (UROPC-Maritime), du forum national des agriculteurs et éleveurs du Togo (FNAET), de l'association paysanne pour la communication des ruraux (APCR) et de la fédération des unions de producteurs de café cacao du Togo (FUPROCAT). L'acte est motivé par les résultats satisfaisants enregistrés dans la mise en exécution d'un premier accord. Objec-



Echange des documents d'accord entre les deux parties

tif : renforcer les capacités de ces organisations à la base dans plusieurs domaines tels que le marketing des chaînes des valeurs de café et cacao, la promotion de l'agriculture familiale, la production et commercialisation des plants, la formation sur le leadership et le plaidoyer, etc.

Le tout dans le cadre du Mécanisme forêts et paysans (en anglais, Forest and Farm Facility – FFF). Ce mécanisme vise à créer des paysages résilients face au changement climatique et améliorer les moyens d'existence des populations. Le Mécanisme forêt et paysans vise également à renforcer l'entrepreneuriat et l'accès des producteurs aux mar-

chés et aux instruments financiers au travers de chaînes de valeur, tout en assurant l'équité genre au sein des organisations des producteurs forestiers et agricoles dotées de nouvelles capacités d'incubation des entreprises. Afin d'atteindre ce résultat les organisations paysannes et les filières accompagnatrices se doivent d'être renforcées sur les outils d'analyse de marchés potentiels, la mise en œuvre de stratégie et de plan de développement durable d'une entreprise.

De 1980 à ce jour, la FAO a développé 326 initiatives pour un montant global de 125 850 000 dollars US, avec un impact réel sur des millions de Togolais.

Le MIFA se satisfait de son bilan

Plus de 14 milliards Cfa alloués à 144.000 acteurs agricoles, en 2 ans

Le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) vient de boucler ses deux ans, après son lancement, le 25 juin 2018, par le président Faure Gnassingbé. Il se veut un levier de développement moderne, participatif et inclusif du secteur agricole. Du moins, dans son ambition. En deux ans de mise en œuvre, les responsables se satisfont des pas réalisés, même si des critiques d'approximation leur sont faites. Eux, ils parlent d'un outil qui se révèle efficace.

Selon le bilan fait, entre 2018 et 2019, la transformation du Mécanisme en société anonyme, au capital de 10 milliards de francs Cfa, est la suite de ses premières performances. Et sur les deux ans d'intervention dans la chaîne de valeur agricole, le MIFA revendique avoir, entre autres, facilité le financement du secteur par les institutions financières, renforcé les capacités des acteurs et mieux structuré les maillons pour répondre aux besoins du marché. Plus est, neuf institutions financières nationales – Ecobank, BOA, Orabank, Sunu Bank, UTB, BTCL, Sogemef, Fucec et African Leader Togo – ont alloué plus de 14 milliards de francs Cfa à 144.000 ac-

teurs du secteur agricole, toutes filières confondues, dont 125.000 producteurs. On n'oublie pas les appuis techniques et financiers des institutions financières internationales comme le FIDA, la BAD et Khalifa Fund. Le MIFA dit avoir également favorisé la création de 162 678 emplois directs et indirects, procédé à la structuration de 124 milliards de francs Cfa de marchés viables liés à la production et à la transformation sur toutes les filières.

Passé ce satisfecit, le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques veut, comme défis, encore renforcer le rôle de l'agriculture dans la création de richesse nationale et améliorer les conditions de

vie des acteurs du secteur par le développement des produits d'assurance (assurance maladie, assurance agricole et prévoyance sociale).

En 2020, les acteurs notamment les petits producteurs ont accédé aux facteurs de productions (intrants agricoles et service de mécanisation) dans les filières stratégiques à savoir le maïs, le soja, le riz et le coton. Sur un objectif de financement de 50 milliards de francs Cfa à faciliter au profit de 400.000 acteurs du secteur, avec l'ambition de créer 450.000 emplois, le MIFA informe avoir déjà introduit un portefeuille de projets d'une valeur de 30 milliards de francs Cfa auprès des institutions financières partenaires.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours / Atténuer l'impact du Covid-19

Légère baisse du montant adjudgé ce mardi par les banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 30 juin 2020, à une injection de liquidités d'un montant de 3.552,696 milliards. Les banques et établissements du Togo s'ad-

judgés 228,300 milliards une semaine plus tôt. L'opération arrive à échéance le lundi 06 juillet 2020, indique la Banque centrale. Elle est ressortie d'un taux fixe – revu à la baisse – de 2,0000%.

Au total, quatre-vingt-huit (88) établissements bancaires des huit

Financement des actions du gouvernement en 2020 / Les chiffres officiels

355 milliards dans les coffres du Trésor public en 6 mois

Jean AFOLABI

Dans le cadre du financement des actions du gouvernement au titre de l'année 2020, le Trésor public vient d'enregistrer 355,275 milliards de francs Cfa sur le marché financier de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), à travers l'émission de titres publics par adjudication. Cette récolte, en se fiant aux chiffres de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), est constituée de huit (8) émissions d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) et de quatre de Bons assimilables du Trésor (BAT).

Dans les détails, les émissions de Bons sont intervenues, respectivement : le 20 juin pour un montant recueilli de 27,500 milliards ; le 20 avril pour 22 milliards ; le 15 mai pour 108 milliards ; et le 8 juin pour 21,818 milliards. Les Obligations ont produit : 27,500 milliards le 3 février, et autant les 17 février et 2 mars ; 31,610 milliards le 16 mars, et 10,819 milliards et 12,528 milliards à la même date ; 22,383 milliards et 16,117 milliards le 11 mars.

Sur la même période, la Côte d'Ivoire caracole en tête avec 1 291,475 milliards. Elle est suivie par : le Sénégal avec 608,445 milliards ; le Bénin avec 565,125 milliards, le Burkina Faso avec



Ekpaio Adjabo, Directeur général du trésor public du Togo

377,000 milliards, le Mali avec 357,934 milliards, et le Niger avec 279,963 milliards. La Guinée-Bissau affiche 97,215 milliards, en six émissions d'Obligations et quatre de Bons. Ce qui produit un total de 3 932,432 milliards de francs Cfa pour les huit pays de l'Union, d'après le Service du marché monétaire de la Banque centrale.

Déjà, à peine le second semestre de l'année entamé, le Trésor public envisage de recourir au marché financier dès le 10 juillet. Avec deux émissions cumulées, ou simultanées, d'Obligations à un total de 30,000 milliards, valeur 13 juillet 2020. La première d'une maturité de 36 mois, au taux de 6,1500%. Et la deuxième sur une durée de 60 mois au taux de 6,4000%. Le remboursement de ces obligations se

fera le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance (remboursement In Fine), indique l'agence UMOA-Titres qui assiste les Etats dans le montage des opérations d'émissions.

Ce sera la première rentrée de fonds au Trésor public. Suivront deux autres émissions en août, et autant en septembre, toutes des Obligations selon l'agence UMOA-Titres. Au finish, le Togo en sera à un total de 135 milliards pour le troisième trimestre de l'année.

A l'échelle des huit pays de l'espace UEMOA, c'est un montant de 1 390 milliards FCFA qu'il est prévu de lever par voie d'adjudication ce trimestre, réparti comme suit : 550 milliards de bons du Trésor ; 840 milliards d'obligations du Trésor.

Au terme de la crise de la Covid-19 en Afrique

Besoin de restructuration financière des Petites et Moyennes Entreprises

La pandémie de Covid-19 s'accompagne, dans de nombreux pays, d'un ralentissement sans précédent de l'activité économique et des flux commerciaux. De nombreuses entreprises, en particulier les PME, fonctionnent en situation d'inquiétude, au ralenti, ou ont même fermé temporairement et risquent la faillite. Les PME en Afrique pourraient avoir perdu entre 20 et 40 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2020, estime la Banque africaine de développement (Bad).

Afin de débattre des défis liés au financement des PME dans le contexte du Covid-19, le partenariat MFW4A – une initiative visant à soutenir le développement des sec-

teurs financiers africains – a organisé le 25 juin dernier un panel, qui a réuni des institutions financières avec des représentants de banques et de fonds de capital-investissement. Qui a permis d'échanger sur les défis actuels et les approches réussies en matière de financement de PME en Afrique dans ce contexte. La rencontre virtuelle a également permis d'échanger sur les opportunités qu'offrent les solutions numériques.

Tout en rappelant le caractère salutaire des mesures de soutien prises par les Etats, les banques centrales, les institutions financières de développement et les institutions financières en faveur des entrepri-

ses et des PME afin de résorber leurs difficultés immédiates, les panélistes ont insisté sur la nécessité de mesures complémentaires. Au-delà des besoins immédiats en matière de financement de la trésorerie notamment, de report d'échéances, il serait judicieux d'encadrer davantage les PME dans la gestion de crise, la restructuration financière et le repositionnement stratégique après la crise.

Par ailleurs, pointe la Bad, la crise s'est accompagnée d'une accélération de la numérisation à laquelle les PME doivent s'adapter, notamment celle du secteur bancaire, des process de capital-investissement, du «e-gouvernement».

Niger s'adjudge 311,054 milliards. La Guinée-Bissau fait 37,525 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions sur le guichet hebdomadaire des adjudications est ressorti à 3.863,8 milliards en avril 2020, contre 5.014,8 milliards un mois plus tôt,

soit une baisse de 23,0%. Le montant moyen retenu au terme des adjudications s'est situé à 3.863,8 milliards, en baisse de 0,4% par rapport au mois précédent. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 2,50% en avril 2020, contre 2,70% en mars 2020.

Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19

SAISIE PAR LE PREMIER MINISTRE

La Cour Constitutionnelle donne un avis favorable à la prorogation de l'Etat d'urgence

Eric J.

Le 1^{er} Avril 2020, le Président de la République Faure Gnassingbé annonçait dans un discours radio télévisé à la nation, l'état d'urgence sanitaire au Togo pour une période de 3 mois, en lien avec la survenance de la maladie à coronavirus. Un décret portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire a été signé le 08 avril 2020 et un ensemble de mesures destinées à limiter la propagation de la pandémie de la Covid-19 a été pris par voie réglementaire, mesures qui ont connu des allègements pour tenir compte de l'évolution de la pandémie sur le plan national. A l'approche de l'échéance, le Premier ministre Komi Selom Klassou a demandé, conformément aux dispositions des articles 86 et 105 de la Constitution du 14 octobre 1992, l'avis de la

Cour constitutionnelle sur le projet d'ordonnance portant prorogation des mesures relatives à la gestion de la Covid-19 prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et sur le projet d'ordonnance relative aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Se prononçant sur les deux ordonnances qui portent sur le même objet, c'est à dire la prorogation de l'état d'urgence, la Cour Constitutionnelle, se référant à la loi d'habilitation adoptée par l'Assemblée nationale, promulguée le 30 mars 2020, qui autorise le gouvernement « à prendre par voie d'ordonnances, dans un délai de six (06) mois, à compter du 16 mars 2020, toute mesure relevant du domaine de la loi pour lutter contre la propagation du coronavirus



Les juges de la Cour Constitutionnelle du Togo

(COVID-19) et protéger la population des risques de contamination, et se prévalant de sa compétence en la matière aux termes de l'article 105 de la Constitution, a émis un avis favorable sur la constitutionnalité des

ordonnances du gouvernement. « Le projet d'ordonnance portant prorogation des mesures relatives à la gestion de la Covid-19 prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et le projet d'ordonnance relative aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 sont conformes à la Constitution », lit-on dans son avis du 1^{er} juillet 2020.

Justifications

En rendant cet avis favorable, la Cour constitutionnelle a estimé, en ce qui concerne le projet d'ordonnance portant prorogation des mesures relatives à la gestion de la Covid-19 prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qu'il a pour objet la prorogation des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et motivé par le principe de précaution devant l'incertitude qui entoure l'évolution de cette pandémie et dont la mise en œuvre a contribué à la maîtrise de l'expansion de l'épidémie de Covid-19 ; que l'objectif poursuivi par le projet d'ordonnance, à savoir,

la protection de la santé des populations, constitue un intérêt général légitime pouvant justifier la prorogation des mesures relatives à la gestion de la Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ; que le délai de six (06) mois imparti par la loi d'habilitation au gouvernement pour prendre, par voie d'ordonnances, les mesures relevant de la compétence de la loi expire le 15 septembre à minuit ; que le gouvernement est encore dans les délais pour demander la prorogation des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 pour une durée de quarante-cinq jours.

Sur le projet d'ordonnance relative aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'avis favorable de la Cour constitutionnelle sur le fait qu'il a pour objet de donner aux pouvoirs publics les moyens juridiques et techniques pour leur permettre de réagir de manière adéquate en adaptant leur action à l'évolution de la pandémie de Covid-19, en lien avec l'application de la loi

d'habilitation ci-dessus mentionnée du 30 mars 2020 et, notamment, de son article 2 en ses tirets 16 et 22 qui disposent respectivement que : « Sont notamment concernées les mesures visant à adopter, renforcer, compléter et modifier les dispositions du code de la santé, de la loi relative à la sécurité intérieure ou les dispositions relatives à l'état d'urgence, en précisant les nouvelles mesures susceptibles de réduire la propagation de l'épidémie, notamment le confinement, l'isolement, l'état d'urgence sanitaire » (16^e tiret) ; « sanctionner les infractions au non-respect des mesures préventives et curatives préconisées, au confinement, aux restrictions de déplacements et aux spéculations de toute nature » (22^e tiret). « Il ressort que les dispositions proposées portent sur les mesures générales à prendre et les compétences des autorités gouvernementales, administratives et sanitaires pour contenir l'expansion de l'épidémie de Covid-19 ; que ce projet vise « à adapter ces mesures en vue de renforcer leur efficacité et de réaménager certains dispositifs tout en maintenant la surveillance sanitaire », a dit la Cour Constitutionnelle dans son avis du 1^{er} Juillet 2020.

En clair, la Cour Constitutionnelle donne un avis favorable à la prorogation du délai de l'Etat d'urgence qui expirait ce 02 juillet 2020 pour une durée de 45 jours en sus. Ainsi, selon la loi, la crise sanitaire n'étant pas encore circonscrite, l'Exécutif pourra continuer par gouverner par ordonnances suite à l'autorisation à lui accordée par l'Assemblée nationale.

Accompagnement du Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA)

Koffi Sodjine Odjo parle de son expérience

Etonam Sossou

Grâce aux appuis multiformes du gouvernement pour accompagner le secteur agricole de plus en plus de jeunes bien que diplômés retourne à la terre ou à l'élevage. C'est le cas du jeune René Koffi Sodjine Odjo, nanti d'un diplôme de spécialiste de Gestion des Collectivités locales, qui a décidé de se lancer dans l'élevage. Parti de l'élevage des poules, il est passé par l'élevage des caprins, pour en arriver aujourd'hui à la pisciculture. Outre l'appui financier de la Francophonie, il a également reçu un financement du Programme d'Appui au Secteur Agricole (PASA). Rencontré ce 1^{er} et juillet 2020 dans sa structure « Terre et Océan d'or » à Adakpamé Zorro Bar, par une équipe de journalistes de la plateforme « Bouge avec le 228 », le jeune entrepreneur a retracé son parcours pointillé d'obstacles qu'il a pu surmonter avec courage et abnégation. Aujourd'hui il est l'un des bénéficiaires du PASA qui a pu asseoir une entreprise et impacte positivement le secteur de l'emploi au Togo. « J'ai créé 3 emplois et 3 indirects. Je mise sur l'extension de mon



espace pour relever des défis de sécurité alimentaire.» a déclaré le jeune entrepreneur. Et, ajoute-t-il « Je dois toute ma réussite au PASA. Je n'avais pas tout l'équipement nécessaire pour faire prospérer mes activités notamment la couveuse qui coûtait cher. Grâce au PASA j'ai une couveuse qui me permet d'éclorer 300 œufs. J'avais un petit poulailler mais aujourd'hui j'ai un grand avec 5 compartiments. J'ai acquis d'autres matériels tels que les mangeoires, abreuvoirs, les produits vétérinaires, des géniteurs etc.... Il a boosté mon activité ».

Amoureux de l'agriculture, ce

spécialiste de Gestion des Collectivités locales reconverti compte aussi dans sa structure des bassins piscicoles et des espaces d'élevage de caprins. Tout comme les poules, Bouge avec le 228 a découvert un jeune engagé à mettre sur le marché des chèvres et des poissons locaux et bio.

L'ambition, l'énergie nécessaire et l'esprit d'innovation sont là ; M. René Koffi Sodjine Odjo n'attend que les bonnes volontés avec leur appui afin de lui permettre de faire de cette structure une coopérative agricole. Comptant commerce de bois

Mobilisation internationale pour l'élimination du paludisme en Afrique

Ecobank lance l'initiative

«Zéro palu, les entreprises s'engagent»

(suite de la page 4)

le paludisme dans 30 pays africains au cours des trois prochaines années. Toutefois, souligne Ecobank, malgré les efforts déployés par les gouvernements, le financement de la lutte contre le paludisme reste un défi. 2 milliards de dollars supplémentaires par an sont nécessaires pour protéger toutes les populations exposées au paludisme, d'où l'import-

tance d'engager le secteur privé.

« Pour que nous puissions en finir avec le paludisme à l'horizon de la génération actuelle, il est crucial d'accroître les financements de la lutte contre cette maladie, et ainsi protéger toutes les personnes à risque. Le groupe Ecobank montre la voie à suivre avec l'initiative « Zéro palu, les entreprises s'engagent » et présente au secteur privé dans son

ensemble une occasion unique de se joindre à la lutte. Accroître l'engagement et les contributions du secteur privé, c'est mobiliser des individus et des ressources pour débarrasser le continent africain du paludisme une fois pour toutes », souligne le docteur Abdourahmane Diallo, Président-directeur-général du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1522
DE LOTO BENZ DU 18 - 03 - 2020

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1523 de LOTO BENZ de ce mercredi 25 Mars 2020.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, ce sont nombreux gagnants de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont enregistré dans la plupart des villes du pays.

Toutefois, LOME, la capitale a recensé respectivement auprès des opérateurs 30128 et 70333, un lot de 1.250.000F CFA et un gros lot de 3.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1537 de LOTO BENZ du 1^{er} Juillet 2020

Numéro de base

35 38 24 03 71



TCE 2020

GAGNES JUSQU'À

10 MILLIONS

AU TIRAGE

DU 24 JUILLET 2020 À NIAMEY



NUMERO DE TIRAGE SITUÉ DANS LA ZONE DE GRATAGE



Jouez petit et Gagnez gros !

